



A Metz, le Mercredi 22 avril 2020

LORRAINE NATURE ENVIRONNEMENT

Fédération régionale agréée
d'associations de protection
de la nature et de l'environnement

Réseau France Nature Environnement

Siège social
1, Rue des Récollets
57000 METZ
Tél. 09 81 98 30 12
mirabel-lne@wanadoo.fr
www.mirabel-lne.asso.fr

Où sont les étoiles ? Une action des sentinelles de la nature



*Pollution lumineuse dans un quartier
résidentiel - Nancy*

Lorraine Nature Environnement (LNE) a lancé depuis le début de la semaine une action de sensibilisation à la pollution lumineuse avec un point d'orgue : la nuit du 23 avril 2020 pour la nouvelle lune. C'est l'occasion d'agir différemment pendant le confinement pour protéger notre ciel nocturne et de devenir une sentinelle de la nature ! Explications.

Une lumière dangereuse

Depuis quelques décennies l'éclairage nocturne n'arrête pas d'augmenter. Ces lumières prolongent la journée et font peu à peu disparaître la nuit. Cette disparition de l'obscurité est un des facteurs de la destruction de la biodiversité. Aujourd'hui nous savons que de nombreuses espèces vivantes ont besoin d'obscurité pour se déplacer, se nourrir, se reproduire, communiquer, vivre ...

L'espèce humaine elle aussi a besoin d'obscurité. La lumière règle notre rythme circadien et influence la sécrétion de certaines hormones. Une désynchronisation hormonale peut être un facteur de stress, d'obésité, de cancer ...

Plusieurs études ont montré que pour être en bonne santé nous avons besoin d'obscurité.

Une réglementation mais pas de contrôles

En 2013, un arrêté ministériel a réglementé l'éclairage des commerces et des bureaux allumés la nuit. Depuis 7 ans il est interdit d'éclairer une vitrine de magasin après 1h du matin. Dans la pratique cette réglementation n'est pas respectée et les contrôles sont inexistantes.

Fin 2018 la réglementation a été renforcée et étendue à de nouveaux éclairages. De nombreux aspects de la lumière sont traités dans le nouvel arrêté comme l'orientation de la lumière (vers le sol et non pas vers le ciel), la température de couleur, la puissance...

Bien que le texte réglementaire soit fort, les contrôles demeurent inexistantes et de nombreux élus ne sont même pas au courant de l'existence de cette réglementation. Nous demandons que le respect de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses soit enfin assuré !

Devenez une sentinelle et agissez pour le retour des étoiles depuis chez vous...

En temps normal, nous souhaitons organiser des actions nocturnes dans les rues et les villages pour dénoncer les éclairages interdits des commerces. Le confinement nous a poussés à changer notre protocole d'action.

Ce jeudi 23 avril après 23h prenez en photo depuis chez vous la pollution lumineuse qui vous entoure. Ensuite envoyez-nous votre photo via le site des Sentinelles de la Nature ou en la publiant sur les réseaux sociaux avec le #oùsontlesétoiles : vous participerez ainsi à la prise de conscience collective de cette pollution !

Nous vous invitons à vous mobiliser pour un monde plus respectueux du vivant, contre le gaspillage énergétique et pour le retour des étoiles !

Contact presse : Paul CHRETIEN – Service civique Sentinelles : 0662447389
p.chretien@mirabel-lne.asso.fr